



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 25/06/2012



Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 25 juin 2012

Ce lundi 25 juin 2012, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- L'extension et la modernisation du Réseau de caméras
- 50ème anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie - Hommage à Georges Laperches
- Roger Darton fête ses 85 ans
- Subventions aux Comités de quartier
- Dents creuses le long de la Dérivation
- Subventions 2012 aux associations « Jeunesse »

L'extension et la modernisation du Réseau de caméras

Le réseau de caméras de la Ville de Liège, dont l'installation a été entamée dès 2006, fait l'objet d'une réflexion et d'une volonté constante d'amélioration tant, de la part du Collège de Direction que du Collège communal.

Complément au travail policier de terrain, l'implantation des caméras liégeoises a été déterminée en fonction de trois critères importants pour la gestion d'une Métropole comme Liège :

- la mobilité ;
- le maintien d'ordre public et la gestion des manifestations sur la voie publique
- la sécurité.

Respectueux du cadre légal et soucieux du respect de la vie privée des citoyens, le Collège a souhaité que le processus de vidéo-surveillance mis en place à Liège soit encadré démocratiquement par un Comité de vigilance qui réunit des représentants de l'ensemble des groupes politiques présents au sein du Conseil communal.

De plus, depuis 2010, Liège, dans le cadre de son partenariat avec le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, a signé la charte européenne pour un usage démocratique et responsable des caméras de surveillance.

Le réseau actuel comprend 118 caméras ainsi qu'un accès aux 8 caméras du TEC et à celles du tunnel de Cointe, réparties aux endroits stratégiques de la Ville mais également dans les quartiers périphériques.

Dans ce cadre comme dans bien d'autres, la technologie n'est rien sans le facteur humain. Ainsi, l'ensemble du réseau est scruté en permanence depuis le Centre de Gestion des Événements de l'Hôtel de Police par du personnel policier spécialisé.

Conservées jusqu'à 7 jours puis automatiquement détruites, les images saisies, sur la voie publique, par les caméras, sont à la disposition de la justice et des citoyens, en complément du travail policier de terrain.

Par ailleurs, l'installation du réseau a permis de développer l'ensemble du câblage destiné à la bureautique de la zone de police (téléphone – informatique).

Le budget 2011 ayant été exclusivement consacré à l'entretien du réseau, il importait que celui de 2012, permette une extension et une amélioration de l'outil.

Le Collège propose au Conseil de ce lundi, d'adopter un marché d'un montant de 202.285,50 € visant à ajouter 14 caméras, à en déplacer 2 et à ajouter des projecteurs infrarouges à certaines.

Dans le cadre de ce marché, un effort important est porté sur la surveillance du Carré, puisque sur les 14 nouvelles caméras, 7 concernent des rues du quadrilatère et qu'une majeure partie des installations infrarouges sont destinées à améliorer la vision nocturne de l'endroit.

Les autres caméras sont destinées, comme convenu avec les habitants, à renforcer la sécurité des quartiers : Thier à Liège, Jupille, Droixhe et Coronmeuse.



50ème anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie Hommage à Georges Laperches

Ce mercredi 27 juin à 12h00 aura lieu au Cimetière de Robermont, la Commémoration du 50ème anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie ainsi qu'un Hommage à Monsieur Georges LAPERCHES, ancien professeur à l'Athénée de Chênée, assassiné pour avoir accueilli chez lui un étudiant algérien, ami et condisciple de son fils. Ce dernier et l'association belgo-algérienne reviendront sur ces événements lors de leur discours à l'Hôtel de Ville à 12h40.



Roger Darton fête ses 85 ans

La Ville de Liège souhaite remercier un jeune homme de 85 printemps, grand Monsieur du Music Hall...pour son talent, sa carrière et les sommes d'énergie qu'il a dépensées pour que vive le théâtre. Joseph Gobiet alias Roger Darton est né en 1927, Directeur du Théâtre Trianon, il est fait citoyen de la Ville de Liège en 2009. Il a permis à de nombreux jeunes de se produire sur scène et a transmis à des centaines d'artistes en herbe, qui ont fait carrière dans cette profession difficile, sa passion et son expérience.

Une vie d'artiste, c'est l'angoisse, la crainte de se tromper, mais c'est surtout aller au devant des désirs des spectateurs afin de leur donner le maximum de ce qu'ils attendent. Voilà la vie qu'a menée Roger Darton, une vie difficile dont les réconforts sont de voir dans la salle des mines réjouies et souriantes, de penser que pendant quelques heures tout le monde oublie ses soucis, de voir le public rêver, de l'entendre rire, en un mot, de l'avoir rendu heureux.



Subventions aux Comités de quartier

Partenaires essentiels et dynamiques du Collège en matière de qualité de vie et d'animations dans les quartiers liégeois, les Comités de quartier ont la possibilité de bénéficier de subsides communaux pour soutenir leurs actions.

Ces subsides sont répartis sur base de l'application des critères d'une grille d'évaluation réalisée par le service Participation et Relations avec les Quartiers.

- 60 points pour les activités;
- 25 points pour l'aspect « identification-fonctionnement » ;
- 15 points pour les projets.

Dès 30 points, une subvention minimale de 175,00€ est octroyée. La subvention maximale est de 1.225€ pour les Comités ayant obtenu entre 90 et 100 points.

En 2012, 28 Comités de quartier se répartiront 16.975 €.



Dents creuses le long de la Dérivation

De nombreuses dents creuses sont repérées dans le centre-ville liégeois. Plusieurs blocages peuvent expliquer l'abandon de ces sites. Or, certaines dents creuses dégradent particulièrement le paysage urbain en raison de leur visibilité importante, de la déstructuration du tissu urbain qu'elles alimentent et de l'insécurité qu'elles procurent.

La reconstruction de plusieurs dents creuses s'effectue spontanément par la dynamique du marché. Toutefois, certaines d'entre elles présentent une telle situation de blocage (urbanistique, juridique, foncier, technique et/ou économique) qu'elles ne seront sans doute jamais comblées sans une intervention volontariste de la part des pouvoirs publics (accompagnement des propriétaires, incitants financiers, taxes, voire expropriation et maîtrise publique...).

Les dents creuses résultant des travaux d'aménagement des ponts sur la Dérivation dans les années '60 à '80 sont à ce titre particulièrement préoccupantes. L'objectif est donc de définir des solutions réalistes de reconstruction de 6 parcelles particulièrement emblématiques situées le long de la rive droite du canal.

Le Collège propose donc au Conseil d'adopter le cahier spécial des charges d'une étude de faisabilité de reconstruction de ces dents creuses.

En explorant les pistes de reconstruction et d'aménagement de ces dents creuses, l'étude vise très pratiquement à reconstituer un environnement de qualité en coeur de ville.

Il s'agit en outre de traduire sur le terrain la volonté de l'autorité communale de « reconstruire la Ville sur la Ville ». Des opérations de reconstruction par une architecture de qualité devraient également améliorer l'image des quartiers concernés et de la ville en général : dans les sites en question, l'impact visuel d'une reconstruction judicieusement pensée peut être considérable.

L'étude a pour objectif de définir la faisabilité technique, juridique, et financière d'une reconstruction de six dents creuses situées le long de la Dérivation, ainsi que les modes opératoires les plus adéquats pour ce faire.

Précisément, les six parcelles concernées sont situées :

- quai Orban et rue Grétry : n°17B732P ;
- rue Grétry et quai du Longdoz : n°17B733R2 ;
- quai du Longdoz et rue Valdor : n°17B44/02 ;
- quai du Longdoz et rue Basse Wez : n°17B15/02 ;
- rue Basse Wez et rue d'Amercoeur : n°17B101A ;
- rue d'Amercoeur et quai Bonaparte : n°07A1058Z.



Subventions 2012 aux associations « Jeunesse »

L'action du Collège communal en matière d'aide aux associations « Jeunesse » permet à plus de 10.000 jeunes liégeois de s'amuser, de s'éduquer et de s'épanouir tout au long de l'année. Cette action favorise également le développement de projets, l'amélioration des offres des associations soutenues qui peuvent ainsi proposer un service de qualité à leurs utilisateurs.

Le budget global 2012 alloué associations de jeunesse s'élève à 734.422 €.

Cette somme permet d'aider les Liégeois à participer à des animations créatives et ludiques, à des écoles de devoirs, à des stages de vacances, à des jobs étudiants...

Les aides aux Maisons de Jeunes

Pour rappel, la Ville de Liège compte 18 maisons de jeunes dans les quartiers. Au travers des animations organisées et des projets mis en place, les Maisons des Jeunes représentent des lieux de vie où les jeunes apprennent à devenir des adultes responsables.

11 communales : Thier à Liège, Ecoute-Voir, Sainte-Walburge, Glain, Bressoux-Droixhe, Chênée, Wandre, Jupille, Angleur (Ferme 1313), Kinkempois et Sclessin.

7 volontaires : La Bibi (Saint-Léonard), La Baraka (Sainte-Marguerite), Les Vennes, « La Zone » (Outremeuse), « La Bicoque » (Centre Ville), « MJ Péri » (Pierreuse) et le « Terrain d'Aventures du Péri ».

Les Maisons de Jeunes Volontaires reçoivent une dotation de 50 % tandis que les finances communales prennent en charge 100 % des frais d'occupation des Maisons de Jeunes Communales.

A ces sommes, la Ville met également à la disposition des Maisons de Jeunes, les compétences du Service Jeunesse tant au point de vue administratif qu'au point de vue logistique (mise en place des structures dans les quartiers, création de synergies entre les différents acteurs de quartiers...)

Ces 18 maisons de jeunes organisent un grand nombre d'activités sportives, ludiques, concerts, discussions, débats... qui ont pour but de favoriser l'échange, la responsabilité et l'apprentissage de valeurs humaines.

Une attention particulière est portée au fait que les activités et projets soient suivis par un public mixte. De nombreuses initiatives visent à ce que la mixité soit bien présente et de nombreuses animations sont organisées afin d'attirer un public féminin convaincu et participatif.

Le budget global 2012 alloué aux Maisons de Jeunes s'élève à 252.676€.

